

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 25 juin 2013 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Nadine Blais, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Danielle Laramée, Karine Lefrançois, Lucie Ouellette, Guylaine Richer, Johanne Roy, MM. Michel Arcand, Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Daniel Legault, Michel Phaneuf, Stéphane Racine et Richard Tremblay, tous commissaires, ainsi que Mmes Corinne Payne et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj., Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Georges Brissette, dir. gén. adj., Richard Chaurest, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., M. Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., Mmes Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm., Chantal Major, dir. adj. serv. ress. fin.

M. Pierre Bertrand et Mme Estelle Labelle ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CC-130625-3935

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mai 2013.

Adopté

Mme Elisa Rietzschel occupe son siège à 19 h 40.

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Anik Bélisle, parent d'un enfant fréquentant l'école Girouard, interpelle le conseil des commissaires relativement à la formation d'une classe multi âges de premier cycle à cette école pour l'année scolaire 2013-2014.

Mme Julie Anowski, parent d'un élève fréquentant l'école Girouard, interpelle le conseil des commissaires relativement à la formation d'une classe multi âges de premier cycle à cette école, pour l'année scolaire 2013-2014.

Mme Martine Bourque, parent d'un élève qui fréquentera la nouvelle école de Terrebonne pour l'année scolaire 2013-2014, interpelle le conseil des commissaires relativement au transport vers la nouvelle école de Terrebonne ainsi qu'à une demande de choix d'école qui a été refusée pour l'école Marie-Soleil-Tougas.

Mme Julie Boyer, parent d'un élève qui fréquentera la nouvelle école de Terrebonne pour l'année scolaire 2013-2014, interpelle le conseil des commissaires relativement au pôle d'accueil du service de garde à l'école Marie-Soleil-Tougas.

Mme Paule Fortier, présidente, précise que l'information pertinente sera diffusée aux parents concernés.

M. Sylvain Charron, parent d'un élève de la polyvalente Sainte-Thérèse, interpelle le conseil des commissaires relativement à la communication aux parents concernant la récente adoption de la grille tarifaire pour le transport scolaire non visé par la gratuité en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*.

M. Nicolas Mercure-Jolette, parent d'enfants qui ont fréquenté l'école Cœur-à-Cœur et qui font un retour à leur école de quartier en 2013-2014, interpelle le conseil des commissaires relativement au transfert des élèves et de l'information communiquée aux parents à ce sujet.

M. Stéphane Racine occupe son siège à 20 h.

Il est 20 h 15.

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Résolution n^o CC-130625-3936

Il est proposé par Mme Sandra East

DE PROLONGER la période de questions du public de 15 minutes.

Adopté

Mme Jocelyne Chevrier, parent et contribuable, interpelle le conseil des commissaires relativement à la prime de départ de la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Mme Sylvie Robberts, présidente du comité de parents, interpelle le conseil des commissaires au regard d'une résolution adoptée par le comité concernant la tarification du transport scolaire. Elle remet copie de cette résolution au conseil des commissaires séance tenante.

ORDRE DU JOUR

Résolution n^o CC-130625-3937

Mme Paule Fortier, présidente, demande d'inscrire les sujets suivants : « Motion de félicitations – comité organisateur de la soirée des retraités », « Motion de félicitations – école inclusive de Fontainebleau », « Motion de félicitations – Francis Charron, personnalité de l'année et président de *Persévérons ensemble* » aux points 13.2., 13.3. et 13.4. de l'ordre du jour;

Il est proposé par Mme Lucie Ouellette

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

- 2.2. Suivi;
- 5. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 5.1 Budget initial 2013-2014 – adoption;
 - 5.2 Budget des investissements 2014-2015 – adoption;
 - 5.3 Mesure Maintien des bâtiments (50620) 2013-2014 (pour réalisation des travaux en 2014-2015) – adoption;
- 6. Division du territoire de la CSSMI en circonscriptions électorales – adoption;
- 7. Adjudication de contrat durant la période estivale – adoption;
- 8. Création d'un répertoire de services professionnels en architecture, en ingénierie spécialités mécanique et électricité, et en ingénierie spécialités structure et génie civil 2013-2016 – adoption;
- 9. Formation d'un comité de sélection pour la création d'un répertoire de services professionnels (architectes et ingénieurs) – adoption;
- 10. Participation au congrès de l'ACELF – adoption ;
- 11.1 Comptes rendus de la commission d'étude éducative du 7 mai et 4 juin 2013;
- 11.2 Compte rendu de la commission d'étude administrative du 21 mai 2013;
- 11.3 Comptes rendus du comité consultatif de transport du 16 avril et 11 juin 2013;
- 12.4.1 Construction de deux nouvelles écoles primaires;
- 13. Varia :
 - 13.1. Dépôt du calendrier politique 2013-2014 - information;
 - 13.2. Motion de félicitations - comité organisateur de la soirée des retraités;
 - 13.3. Motion de félicitations - école inclusive de Fontainebleau;
 - 13.4. Motion de félicitations - Francis Charron, personnalité de l'année et président de *Persévérons ensemble*;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

DIVISION DU TERRITOIRE DE LA CSSMI EN CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Résolution n^o CC-130625-3938

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les élections scolaires* relatives à la division du territoire de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) en circonscriptions électorales;

ATTENDU l'adoption du projet de division en circonscriptions électorales par le conseil des commissaires par la résolution n^o CC-130528-3909;

ATTENDU la publication d'un avis public d'adoption du projet de division en circonscriptions électorales dans les journaux locaux conformément à l'article 9 de la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU qu'aucune opposition au projet de division en circonscriptions électorales n'a été reçue par le directeur général de la commission scolaire;

ATTENDU l'article 9.6 de la *Loi sur les élections scolaires* qui prévoit l'adoption par le conseil des commissaires, par le vote d'au moins les 2/3 des membres ayant droit de vote, d'une résolution divisant le territoire de la CSSMI;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER, conformément aux dispositions de la Loi sur les élections scolaires, la division du territoire de la CSSMI en circonscriptions électorales en vue de la prochaine élection scolaire comme suit :

Circonscription électorale n° 01 (19 730 électeurs)

Elle comprend les municipalités suivantes : Saint-Placide (M), Oka (M) et Saint-Joseph-du-Lac (M).

Elle comprend aussi l'établissement indien de Kanesatake.

Elle comprend également une partie de la Ville de Mirabel délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du chemin du Grand-Brûlé et de la limite ouest de la Commission scolaire, la limite ouest et nord de la Commission scolaire, la ligne à haute tension croisant le chemin de la Côte Nord, la limite municipale sud et la limite ouest de la Commission scolaire jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale n° 02 (16 441 électeurs)

Elle comprend les municipalités suivantes : Pointe-Calumet (M) et Sainte-Marthe-sur-le-Lac (V).

Circonscription électorale n° 03 (22 177 électeurs)

Elle comprend la Ville de Deux-Montagnes.

Elle comprend aussi une partie de la Ville de Saint-Eustache délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la montée Leblanc et de la limite municipale nord, la montée Leblanc, le chemin du Chicot, la montée du Domaine, le boulevard Arthur-Sauvé, l'autoroute 640, la rivière du Chêne, la rivière des Mille Îles et la limite municipale sud, ouest et nord jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale n° 04 (22 644 électeurs)

Elle comprend une partie de la Ville de Saint-Eustache délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la montée Saint-Charles et de la limite municipale nord, la limite municipale nord et est, la rivière des Mille Îles, la rivière du Chêne, l'autoroute 640, le boulevard Arthur-Sauvé, la montée du Domaine, le chemin du Chicot, la montée Leblanc et la limite municipale nord jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale n° 05 (18 793 électeurs)

Elle comprend la Ville de Boisbriand.

Circonscription électorale n° 06 (16 035 électeurs)

Elle comprend la Ville de Rosemère.

Elle comprend aussi une partie de la Ville de Blainville délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du prolongement de la ligne arrière de la rue de la Renaissance (côté nord-est) et de la ligne à haute tension, cette ligne à haute tension, la rue Montauban, le Rang Saint-François, la limite municipale est et sud, le boulevard d'Annecy, la ligne arrière de la rue de la Renaissance (côté nord-est) et le prolongement de cette ligne arrière jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale n° 07 (21 761 électeurs)

Elle comprend la Ville de Sainte-Thérèse.

Elle comprend aussi une partie de la Ville de Mirabel délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du chemin Notre-Dame et de la limite municipale est, la limite municipale est et sud, la ligne à haute tension croisant le chemin de la Côte Nord, la limite nord de la Commission scolaire, le prolongement de la ligne arrière de la rue Gabriel-Cusson (côté sud-est), cette ligne arrière, le prolongement de la ligne arrière de la rue Étienne-Desmarteaux (côté sud-est), cette ligne arrière, la ligne arrière de la rue Notre-Dame (côté sud-est) et la ligne arrière du chemin Notre-Dame (côté sud-est) jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale n° 08 (16 278 électeurs)

Elle comprend une partie de la Ville de Blainville délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du boulevard Céloron et du chemin du Plan-Bouchard, le prolongement de ce chemin, la limite municipale est, le Rang Saint-François, la rue de Montauban, la ligne à haute tension, le prolongement de la ligne arrière de la rue de la Renaissance (côté nord-est), cette ligne arrière, le boulevard d'Annecy, la limite municipale sud et ouest, le prolongement de la rue Gilles-Vigneault, cette rue, la rue Anne-Hébert, la rue Alain, la 76^e Avenue Ouest, le boulevard du Curé-Labelle et le chemin du Plan-Bouchard jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale n° 09 (16 861 électeurs)

Elle comprend une partie de la Ville de Blainville délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du boulevard du Curé-Labelle et de la limite municipale nord, la limite municipale nord et est, le prolongement du chemin du Plan-Bouchard, ce chemin, le boulevard du Curé-Labelle, la 76^e Avenue Ouest, la rue Alain, la rue Anne-Hébert, la rue Gilles-Vigneault, le prolongement de cette rue, la limite municipale ouest et nord jusqu'au point de départ.

Elle comprend aussi une partie de la Ville de Mirabel délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale est et du chemin Notre-Dame, la ligne arrière de ce chemin (côté sud-est), la ligne arrière de la rue Notre-Dame (côté sud-est), la ligne arrière de la rue Étienne-Desmarteaux (côté sud-est), le prolongement de cette ligne arrière, la ligne arrière de la rue Gabriel-Cusson (côté sud-est), le prolongement de cette ligne arrière, la limite de la Commission scolaire et la limite municipale est jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale n° 10 (17 206 électeurs)

Elle comprend les municipalités suivantes : Lorraine (V) et Bois-des-Filion (V).

Elle comprend aussi une partie de la Ville de Terrebonne délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale ouest et de l'autoroute 640, cette autoroute, la limite est de la Commission scolaire, la rivière des Mille Îles et la limite municipale ouest jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale n° 11 (15 498 électeurs)

Elle comprend la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines.

Elle comprend aussi une partie de la Ville de Terrebonne délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la montée Gagnon et de la limite municipale nord, cette limite municipale, la limite est de la Commission scolaire, l'autoroute 640 et la limite municipale ouest et nord jusqu'au point de départ.

POUR (20) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Denis Claude Blais, Nadine Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Sandra East, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Lise Landry, Danielle Laramée, Daniel Legault, Lucie Ouellette, Michel Phaneuf, Guylaine Richer, Johanne Roy, Richard Tremblay.

CONTRE (3) : Michel Arcand, Karine Lefrançois, Stéphane Racine.

Adopté

BUDGET INITIAL 2013-2014
Résolution n° CC-130625-3939

ATTENDU que conformément à la *Loi sur l’instruction publique*, la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles doit adopter et transmettre à la ministre son budget de fonctionnement, d’investissement et de service de la dette pour l’année scolaire 2013-2014;

ATTENDU que ce budget prévoit un déficit d’exercice qui n’excède pas le montant maximum de l’appropriation du surplus accumulé autorisé par le ministère de l’Éducation, du Loisir et de Sport (MELS);

ATTENDU que l’évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l’établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 26 419 821 267 \$, en conformité avec la loi et les règles budgétaires 2013-2014;

ATTENDU que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé conformément aux décisions prises par le gouvernement du Québec;

ATTENDU que ce taux respecte les limites prévues par la loi;

ATTENDU les délais entourant l’adoption des règles budgétaires définitives par le gouvernement du Québec;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d’étude administrative;

Il est proposé par Mme Sandra East

D’ADOPTER le budget de fonctionnement, d’investissement et de service de la dette et de le transmettre à la ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport;

DE FIXER le taux de la taxe scolaire comme suit :

- Imposition du taux de base
à tous les contribuables de 29,510 ¢ du 100 \$ d’évaluation uniformisée;
- Application d’une réduction
fiscale gouvernementale
à tous les contribuables de (4,319) ¢ du 100 \$ d’évaluation uniformisée;
- Fixation du taux de taxe effectif
à tous les contribuables à 25,191 ¢ du 100 \$ d’évaluation uniformisée;

DE MANDATER la Direction générale de s'assurer de la conformité de la taxation scolaire et des subventions pour l'année scolaire 2013-2014 à toute réglementation gouvernementale et, le cas échéant, de procéder aux ajustements nécessaires;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes, sous la cote 717.

Adopté

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2014-2015

Résolution n^o CC-130625-3940

ATTENDU le budget des investissements pour la période 2014-2015;

ATTENDU le projet de règles budgétaires pour l'année 2014-2015;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Claude Girard

D'ADOPTER le budget des investissements pour l'année 2014-2015, lequel comprend des projets d'amélioration, maintien et transformation des bâtiments (AMT), du mobilier, appareillage et outillage (MAO) et l'informatique pour un montant de 5 804 408 \$;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 718.

Adopté

MESURE MAINTIEN DES BÂTIMENTS (50620) 2013-2014 (POUR RÉALISATION DES TRAVAUX EN 2014-2015)

Résolution n^o CC-130625-3941

ATTENDU que le projet de règles budgétaires 2013-2014 des commissions scolaires comprend une allocation spécifique visant à financer des travaux de réparation ou de réfection de leurs bâtiments, soit la mesure Maintien des bâtiments (50620);

ATTENDU que la Commission scolaire doit présenter ses projets au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

D'AUTORISER la Direction générale à présenter au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport les projets identifiés;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 719.

Adopté

ADJUDICATION DE CONTRATS DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Résolution n^o CC-130625-3942

ATTENDU la période estivale;

ATTENDU la nécessité d'adjuger des contrats et commandes durant cette période;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

D'AUTORISER le directeur général à émettre les commandes et contrats nécessaires, conformément aux dispositions des politiques en vigueur, suivant les disponibilités budgétaires et de faire rapport de ces adjudications à une séance subséquente du conseil des commissaires.

Adopté

CRÉATION D'UN RÉPERTOIRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE, EN INGÉNIERIE SPÉCIALITÉS MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ, ET EN INGÉNIERIE SPÉCIALITÉS STRUCTURE ET GÉNIE CIVIL 2013-2016

Résolution n° CC-130625-3943

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics* et le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*;

ATTENDU la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

ATTENDU que la Commission scolaire doit octroyer de gré à gré des contrats de moins de 100 000 \$ pour des services professionnels fournis par des firmes d'architecture ou d'ingénierie en utilisant un répertoire de prestataires de services préalablement qualifiés tel que prévu à la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

ATTENDU les principes contenus au document « *Appel d'offres public de qualification des prestataires de services régionalisé pour la création d'un répertoire de services professionnels 2013-2016* »;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Michel Arcand

D'AUTORISER la Direction générale à procéder à l'appel d'offres public de qualification des prestataires de services régionalisé pour la création d'un répertoire de services professionnels en architecture, en génie mécanique-électrique, en génie structure-civil et en génie géotechnique, à partir des principes suivants contenus au document « *Appel d'offres public de qualification des prestataires de services régionalisé pour la création d'un répertoire de services professionnels 2013-2016* », à savoir :

- La régionalisation;
- La durée de validité du répertoire (3 ans);
- Les critères d'évaluation.

Adopté

FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LA CRÉATION D'UN RÉPERTOIRE DE SERVICES PROFESSIONNELS (ARCHITECTES ET INGÉNIEURS)

Résolution n° CC-130625-3944

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics* et le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*;

ATTENDU la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

ATTENDU que la Commission scolaire doit octroyer de gré à gré des contrats de moins de 100 000 \$ pour des services professionnels fournis par des firmes d'architecture ou d'ingénierie en utilisant un répertoire de prestataires de services préalablement qualifiés tel que prévu à la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

ATTENDU la résolution n° CC-130625-3943;

ATTENDU les principes contenus au document « *Appel d'offres public de qualification des prestataires de services régionalisé pour la création d'un répertoire de services professionnels 2013-2016* »;

ATTENDU qu'un comité de sélection doit être formé pour sélectionner les prestataires de service qui seront inscrits au répertoire à partir de l'année 2013-2014, ainsi que pour les années 2014-2015 et 2015-2016 à la suite de la publication par la Commission scolaire d'un avis annuel de qualification;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE FORMER un comité de sélection composé des personnes suivantes :

1. Mme Paule Fortier;
2. Mme Johanne Beaulieu;
3. Mme Guylaine Richer;
4. Mme Josée Bastien;
5. M. Denis Riopel, directeur du service des ressources matérielles;
6. M. Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général, ou, le cas échéant, son représentant, à titre de secrétaire du comité;

Étant entendu que le comité de sélection pourra siéger avec deux commissaires advenant l'impossibilité que tous les commissaires soient présents.

Adopté

PARTICIPATION AU CONGRÈS DE L'ACELF

Proposition

Il est proposé par M. Claude Girard

D'AUTORISER la présidente, Mme Paule Fortier, en tant que gouverneure, à participer au congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2013 à Regina, Saskatchewan.

AMENDEMENT À LA PROPOSITION

Résolution n° CC-130625-3945

Il est proposé par Mme Sandra East

DE PERMETTRE à un autre commissaire de participer au congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2013 à Regina, Saskatchewan.

CONTRE (19) : Michel Arcand, Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Denis Claude Blais, Nadine Blais, Jean Deschênes, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Lise Landry, Danielle Laramée, Daniel Legault, Lucie Ouellette, Michel Phaneuf, Stéphane Racine, Johanne Roy, Richard Tremblay.

POUR (1) : Sandra East.

ABSTENTION (3) : Normand Chalifoux, Karine Lefrançois, Guylaine Richer.

Rejeté

PARTICIPATION AU CONGRÈS DE L'ACELF

Résolution n° CC-130625-3946

Il est proposé par M. Claude Girard

D'AUTORISER la présidente, Mme Paule Fortier, en tant que gouverneure, à participer au congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2013 à Regina, Saskatchewan.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – COMITÉ ORGANISATEUR DE LA SOIRÉE DES RETRAITÉS

Résolution n° CC-130625-3947

ATTENDU la tenue de la soirée hommage aux retraités de la CSSMI tenue le 5 juin 2013;

ATTENDU que cette soirée est organisée par des membres du personnel pour les membres du personnel;

ATTENDU la centaine de retraités qui étaient présents;

ATTENDU la réussite de cet événement;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADRESSER des félicitations aux membres du comité organisateur, aux nombreux bénévoles et plus spécialement aux deux animateurs de la soirée, Mme Lise Delorme et M. Daniel Trempe.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – ÉCOLE INCLUSIVE DE FONTAINEBLEAU

Résolution n° CC-130625-3948

ATTENDU le travail d'une équipe ouverte d'esprit et engagée;

ATTENDU l'intégration d'une élève vivant avec la Trisomie 21;

ATTENDU que cette intégration est une réussite et qu'elle permet à l'élève de s'épanouir et de développer son potentiel intellectuel et social;

ATTENDU que le 18 juin 2013, l'école a gagné le prix de l'école inclusive auprès de l'Association québécoise de l'intégration sociale (AQIS);

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADRESSER des félicitations à la direction et à tout le personnel de l'école de Fontainebleau.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – MONSIEUR FRANCIS CHARRON, PERSONNALITÉ DE L'ANNÉE ET PRÉSIDENT DE PERSÉVÉRONS ENSEMBLE

Résolution n^o CC-130625-3949

ATTENDU l'implication de M. Francis Charron pour la réussite et la persévérance des jeunes de la Commission scolaire;

ATTENDU que M. Francis Charron a mis sur pied l'organisme Persévérans ensemble;

ATTENDU qu'il a remporté le prestigieux prix Michèle-Bohec lors du récent Gala Stellar de la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-de-Blainville (CCITB);

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADRESSER des félicitations à Monsieur Francis Charron.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n^o CC-130625-3950

Il est proposé par Mme Elisa Rietzschel

DE LEVER la séance.

Il est 22 h 15.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général